

Point à la suite de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 15 février 2024

PARIS, France, le 15 février 2024 à 20h30 (CET) – Pharnext SCA (FR001400N1P4 – ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, fait un point à la suite de l'assemblée générale convoquée ce jour.

L'assemblée générale convoquée ce jour n'a pu valablement se tenir, comme initialement prévu, faute de quorum.

Pour mémoire, cette assemblée générale avait pour objectif d'engager une discussion sur la situation et les perspectives de la Société après la publication des premiers résultats de l'étude clinique pivot de Phase III (essai PREMIER) de PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A, dévoilés le 11 décembre dernier¹, l'annonce du plan drastique de réduction des coûts et du soutien de ses partenaires financiers, annoncés le 17 janvier 2024². Les actionnaires ont d'ores et déjà à leur disposition le rapport spécial émis par les commissaires aux comptes de la Société, qui ont alerté sur leurs incertitudes relatives à la continuité d'exploitation³, ainsi que les réponses apportées par la gérance.

En parallèle, la Société continue à travailler à la mise en adéquation de ses ressources financières et de ses engagements en lien avec ses principaux partenaires.

Avertissement :

La société Pharnext a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Global Tech Opportunities 13, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en OS qui ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société Global Tech Opportunities 13 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Plus d'information sur www.pharnext.com.

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400N1P4).

Contacts

Relations Presse Financière

ACTUS finance & communication
Anne-Charlotte Dudicourt
acdudicourt@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 32

Relation Investisseurs

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes Leib
pharnext@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 78

¹ [Pharnext fait le point sur les premiers résultats de l'étude clinique pivot de Phase III \(essai PREMIER\) de PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A](#)

² [Pharnext engage un plan drastique de réduction des coûts et reçoit le soutien de ses partenaires financiers pour poursuivre la valorisation de son candidat médicament dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A](#)

³ Phase 2 de la procédure d'alerte